

## ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CV. 614

Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif à la modification des limites de la zone C-52 et d'abroger la zone C-24 au plan de zonage

Avis aux personnes intéressées par une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage CV. 195

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement CV. 614 modifiant le règlement de zonage CV. 195, dont l'effet est de modifier les limites de la zone C-52 et l'abrogation de la zone C-24 au plan de zonage.

Une assemblée publique de consultation suivie d'une séance du conseil aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19h30 heures au bureau de la ville située au 45, rue Beausoleil à la Ville Saint-Gabriel. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

La disposition suivante est susceptible d'approbation référendaire :

## ARTICLE 3 MODIFICATION PLAN DE ZONAGE

Les limites de la zone C-52 sont redéfinies au plan de zonage du règlement de zonage CV. 195. Le tout représenté à l'annexe A de ce règlement.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du mardi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 12e jour du mois de novembre 2025.

Michel St-Laurent

Directeur général et greffier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, certifie avoir publié le présent avis en en affichant une copie à l'hôtel de ville, 45 rue Beausoleil, entre 9 h et 16 h, le 12 novembre 2025 et sur le site de la Ville de Saint-Gabriel au <a href="http://www.ville.stgabriel.qc.ca/">http://www.ville.stgabriel.qc.ca/</a>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 12<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.

Michel St Lauren